



Commune de
PERROY

Perroy, le 16 juin 2022

CONSEIL COMMUNAL

Le Prieuré 5
Case Postale 64
1166 Perroy

E. conseil.communal@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

CONSEIL COMMUNAL DU 16 JUIN 2022

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le préavis municipal No 04/2022 portant sur l'adoption du règlement transitoire sur la zone réservée communale (art.46 LATC) dans l'attente du futur plan d'affectation communal (PACom),

Entendu le rapport de la commission pour l'aménagement du territoire

Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

Au vote à main levée, à la majorité des 32 conseillers présents (un conseiller récusé), avec 0 avis contraire, 7 abstentions, de lever les oppositions et les observations formulées à l'encontre du plan et du règlement de la zone réservée communale,

Au vote à main levée, à la majorité des 33 conseillers présents, avec 6 abstentions, d'adopter le préavis municipal 04/2022, portant sur l'adoption du règlement de la zone réservée communale (art.46 LATC) dans l'attente du futur plan d'affectation communal (PACom), et autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider devant toute instance

Extrait conforme, levé le 16 juin 2022
Pour le bureau du Conseil communal :

Le président :

Antoine Dreier



La secrétaire :

Agnèle Kursner

Conformément aux articles 110 et ss. LEDP, toute demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage de la présente décision.